

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2023

Date de convocation : 5 juillet 2023
Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES, Maire,

Nombre de conseillers : **Étaient présents** : Denis SEYNAEVE, Sandrine CAILLAC, Hervé NOURRY, Michel DIGUET, Claude ALLIOT, Isabelle TONDEREAU, Christophe VON KULLWITZ, Agnès BLOSSIER, Caroline LEROY, Gaël KERVAREC.
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Absents excusés : Emmanuelle Renaud donne pouvoir à Mr Denis Seynaeve
Jocelyne CAMAIL donne pouvoir à Mme Chantal Gonzalez-Bourges
Marie-Annick BODIN donne pouvoir à Agnès Blossier
Absent : Laurent CHEYNET
Secrétaire de séance : Mr Gaël Kervarec

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023

1. Adhésion au GIP-RECIA et convention de déploiement de l'ENT PrimOT
2. Assainissement : Marché de travaux d'amélioration de la station d'épuration
Madame le Maire demande le report de ce point. Toutes les pièces du dossier n'ayant pas été récupérées, le conseil municipal ne peut délibérer ce jour.
3. Concours des Maisons Fleuries : Prix

Questions diverses

Approbation procès-verbal du 9 juin 2023

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 9 juin dernier et demande aux conseillers municipaux de présenter leurs observations.

N° 038 / 2023 – Adhésion au GIP RECIA et convention de déploiement de l'ENT PrimOT

La directrice, Mme Legeay a fait la demande de mettre en place à la rentrée prochaine l'ENT (Espace Numérique de Travail) PrimOT.

Ce service, porté par l'Académie d'Orléans-Tours et mis en œuvre par le GIP RECIA, est proposé à l'ensemble des communes et EPCI de la région Centre Val de Loire pour permettre à toutes les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de bénéficier d'un outil adapté.

Il s'agit d'un ensemble de services et de ressources numériques permettant une communication aisée entre toutes les parties prenantes de la communauté éducative, associant les enseignants, les élèves, les parents, les services académiques et la collectivité territoriale.

La mise à disposition de l'ENT PrimOT est ouverte aux adhérents du GIP RECIA.

2023/44

La contribution statutaire annuelle est fixée chaque année par le Conseil d'Administration du GIP, par collège et par strate d'établissement, soit 200 € pour notre commune.

Le montant d'une adhésion en cours d'année sera calculé au prorata temporis sur l'année civile.

En sus, le coût de l'ENT PrimOT est de 45 € TTC par classe plafonné à 230 €, **soit 180€ pour l'année scolaire 2023-2024.**

La convention, établie entre le GIP RECIA et la commune de Villedômer, est conclue à compter de sa date de signature jusqu'à la fin de l'année scolaire N+3, soit un engagement ferme de 3 ans. A l'issue de sa durée d'engagement, elle sera reconduite tacitement chaque année. Si l'entité ne souhaite pas la reconduction elle doit en informer le GIP par écrit en respectant un préavis de deux mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer au GIP RECIA pour un montant annuel de 200€

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents d'adhésion au GIP RECIA

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de déploiement de l'ENT PrimOT entre GIP RECIA et la commune de Villedômer

N° 039 / 2023 – Concours des Maisons Fleuries : Prix

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal, que comme les années précédentes, la commune a participé au concours des maisons fleuries pour l'année 2023 et qu'il y a lieu de fixer le montant des prix qui seront attribués.

Elle rappelle à titre indicatif, le montant des récompenses accordé en 2022, à savoir :

- 1er et 2ème prix = un bon d'achat de 30.00 € et une fleur,
- du 3ème au 13ème prix = un bon d'achat de 20.00 € et une fleur.

Cette année, le nombre de participant s'élève à **13**.

Ceci-exposé, les Conseillers sont invités à se prononcer sur le montant des récompenses à accorder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer aux lauréats du concours les prix suivants :

- 1er et 2ème prix : 30 € + une fleur
- du 3ème au 13ème prix : 20 € + une fleur

PRÉCISE que ces prix seront remis sous forme de bons d'achat.

Questions diverses :

2023/45

- Assainissement :

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 3 juillet 2019, la maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'amélioration de la station d'épuration, a été confiée au Cabinet « Infrastructures Concept.

Par ailleurs, une demande de subvention relative aux travaux d'amélioration de l'autosurveillance de la STEP avait été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'aide accordée par décision en date du 21.01.2021 était de **43 153,60 €** avec une date de caducité du 11.02.2023, soit 70% du montant estimatif des travaux.

La demande de modification de la date de validité déposée en février 2023 a été acceptée, avec une nouvelle date de fin de validité fixée au **11.02.2024**, date à laquelle l'ensemble des pièces pour le versement de la subvention doit être transmis à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation pour réaliser des travaux d'amélioration et des travaux de mise en sécurité de la Station d'Épuration a été lancée, dans le cadre d'une Procédure Adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 10 juillet 2023 pour analyser les offres reçues.

Au vu du montant des travaux très supérieur au montant estimatif, Madame le Maire demande un délai supplémentaire afin d'analyser les devis proposés et d'évaluer au plus juste la capacité financière de la commune (budget annexe assainissement).

Un emprunt devra être réalisé pour effectuer l'opération.

Les décisions concernant ce marché seront prises lors d'un prochain conseil municipal.

- **Marché de voirie : Travaux d'élargissement de la chaussée Route du Boulay**
L'entreprise Colas a été retenue pour un montant de 79 019,80 € HT (soit 94 823,76 € TTC)
Les travaux se dérouleront sur une semaine en septembre prochain
- **Restitution de l'étude réalisée par l'économiste de flux du SIEIL sur la salle des fêtes et l'ensemble scolaire**
- **Bilan Rencontre de Fanfarons/ Journée des Peintres : Succès des 2 manifestations**
Souhait de reconduire la journée des peintres l'année prochaine (attention aux horaires du concert de clôture et de remise des prix)
- **Rassemblement du lundi 3 juillet : l'Association des Maires de France a invité les Maires à organiser, dans la forme qu'ils souhaitaient, un rassemblement républicain le lundi 3 juillet à midi devant les Mairies, afin de témoigner du refus du chaos, de soutenir les Maires agressés et d'appeler à un sursaut civique.**
- **Date du repas de fin d'année : du fait du changement de date du Téléthon qui aura lieu le WE du 9 et 10 décembre (habituellement le 1^{er} WE de décembre), le décalage au 2 décembre est accepté à l'unanimité.**
- **Étang de l'Archevêque : réponses aux questions posées**
L'entretien de la haie près du chemin de randonnée est réalisé par le Département (Les pierres qui entravent le chemin doivent être enlevées par le Département)
L'arrosage des arbres fruitiers est réalisé par la commune de Villedômer.

2023/46

- Demande de l'Association Crescendo : L'association prévoit de réaliser un spectacle Musique et Danse (thème Casse-Noisette) au cours de la 1^{ère} quinzaine de février 2024, un samedi à 17h. L'entrée est gratuite, avec passage d'un chapeau en fin de représentation. Quel tarif de location de salle ? A l'unanimité, le principe de gratuité est retenu.
- Prolongation de la mission de remplacement du CDG sur le poste de secrétaire générale jusqu'au 13 octobre 2023.
- Rapport de suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration pour l'année 2022

Agenda

- Concert à l'Archevêque le 11 juillet 19h
- Cheval Blanc : signature chez le notaire le 12 juillet
- Repas citoyen le 13 juillet sur la place, animation par la Bella Ciao, apéritif offert par la commune
- Visite guidée de Villedômer par le Pays Loire Touraine le mardi 18 juillet 18h
- Forum des associations le 2 septembre 2023 matin
- Prochain CM le 19 septembre
- Feu d'artifice : Frédéric est disponible le 9 septembre (veille de la brocante) pour assurer le tir du feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Procès-Verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 juillet 2023.

Mme GONZALEZ-BOURGES Chantal
Maire

Mr Gaël KERVAREC
Secrétaire de séance